

Nous allons rejoindre les précurseurs de la tarification incitative d'ici 2025 !

Les coûts de collecte et de traitement ne cessent d'augmenter. Il est donc nécessaire de maîtriser ces hausses et c'est grâce à une diminution de la production de déchets que cela sera possible.

La mise en place de la tarification incitative permet à chacun de se responsabiliser quant à sa production de déchets ménagers. Elle est une réelle incitation au tri des emballages et à la réduction des ordures ménagères résiduelles.

Qui est concerné par le passage à la tarification incitative ?

La TEOM incitative est une mesure qui s'applique à TOUS, les ménages en habitat individuel ou collectif (qu'ils soient propriétaires occupants ou locataires) ainsi qu'à tous les non-ménages (professionnels...) bénéficiant du service de collecte et déjà assujettis à la TEOM.

De quoi s'agit-il ?

La tarification incitative n'est pas un nouvel impôt, elle vient remplacer l'actuelle tarification (TEOM) et sa mise en œuvre a été votée en Conseil Communautaire le 20 janvier 2022. C'est une contribution demandée à l'usager pour utiliser le service public de gestion des déchets. Elle permet de prendre en compte l'utilisation du service dans la facturation.

Comme l'eau et l'électricité, la tarification incitative comporte une part fixe et une part variable. La part fixe comprend l'abonnement au service de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables (emballages, papiers et verre), avec l'accès à la déchèterie, aux actions de prévention et la mise à disposition des bacs de collecte. La part variable dépendra du nombre de levées du bac et du nombre de passages en déchèterie au-delà d'un certain seuil qui sera déterminé prochainement.



Un déploiement en plusieurs étapes en 2024

1ère étape : enquête et distribution de nouveaux bacs de collecte pucés et de nouveaux badges de déchèterie (mars à juin 2024 selon les communes).

Les habitants seront informés par courrier du passage à leur domicile d'une équipe d'enquêteurs. Ce sera également l'occasion d'échanger sur les besoins du foyer et d'apporter des réponses aux questions de chacun et chacune.

Une campagne d'information

Une campagne de communication écrite et orale accompagnera les usagers sur toute la durée de la mise en place pour les informer du déroulement de la mise en œuvre de la tarification incitative et des changements à venir.

Un numéro vert sera bientôt à votre disposition. Les informations seront également disponibles sur le site, n'hésitez pas à vous connecter.



Fibre optique : Beaufort-en-Santerre se connecte !



Le **16 juillet 2024**, nous aurons le plaisir d'accueillir la fibre optique dans notre village. Cet événement tant attendu nous permettra d'accéder à un internet ultra-rapide et performant.

Qu'est-ce que la fibre optique ? C'est une technologie qui utilise des fils de verre très fins pour transmettre des données à la vitesse de la lumière, jusqu'à 100 fois plus rapide que l'ADSL. La fibre optique offre une connexion stable et fiable, même pendant les heures de pointe.

Durant le mois de juin, vous serez sûrement sollicités par les opérateurs téléphoniques qui vous proposeront leurs offres pour être raccordés à la fibre.

Précisions : la Société **SULO** va réaliser cette enquête obligatoire destinée à mieux connaître vos besoins en terme de volume et déterminer avec vous les possibilités de stocker les bacs et de les présenter à la collecte. Par la suite, un bac OMR et un badge déchèterie vous seront fournis. **En aucun cas il ne vous sera demandé d'argent, ni de participer à l'achat des bacs.**

Les renseignements demandés concernent la composition de votre foyer et votre habitat.

Les enquêteurs porteront un gilet fluorescent marqué « Terre de Picardie » et « SULO », un badge nominatif et seront munis d'une lettre d'accréditation. Ils se présenteront à votre domicile à partir du 25 avril 2024.

REPAS DES AÎNÉS

Rappel, le repas des aînés est organisé le dimanche 19 mai. Ce temps de partage nous permet de rencontrer des habitants du village et de passer du bon temps tous ensemble.

Nous en parlerons dans notre prochaine gazette.

FÊTE DES VOISINS

Créée en 1999, la fête des voisins donne l'occasion de se rencontrer de façon conviviale.

Rendez-vous à la salle communale le **vendredi 24 mai à partir de 19h00**.

Chacun apporte ce qu'il souhaite un plat, une boisson ou une spécialité à partager !

(Merci à Agnès pour l'organisation !)

HOMMAGE

Le **dimanche 2 juin** à 9h00, nous vous attendons à la mairie pour la commémoration et l'hommage aux 32 soldats bretons fusillés le 7 juin 1940. Un pot de l'amitié clôturera cette matinée.

Ensemble, honorons la mémoire de ces soldats bretons et préservons leur histoire.

CONTACTEZ-NOUS

Votre équipe municipale pour vous servir : Arnaud

COQUART - Maire 06.82.68.87.63

Didier DAUMONT - 1er Adjoint 06.10.46.46.09

Eric LE DIVENAH - 2ème Adjoint 06.03.13.78.95

Sandrine LEPAGE - Secrétaire 03.22.37.46.50

mairie.beaufortensanterre@wanadoo.fr

Horaires de la mairie : **les mardis de 16h à 17h30**
et les samedis de 9h30 à 11h30.



Dégradations

Nous avons constaté la dégradation de nos jeux dans le parc dédié aux enfants. Malheureusement, il s'agit de vandalisme et c'est vraiment désolant de voir que certains s'occupent de cette manière, en réalisant des actes qui peuvent nuire à la sécurité de nos enfants. Nous serons vigilants et nous veillerons à ce que cela ne se reproduise plus.



Seconde vie pour les deux remorques de la commune

Les deux remorques de la commune ont eu leur cure de jouvence : protection, peinture, nouvelle plaque de métal pour renforcer le fond et une cuve d'eau avec une pompe alimentée par la batterie du tracteur va permettre d'arroser nos plans de fleurs lorsque la chaleur sera revenue.



Nous continuons d'embellir le village !

Nous sommes toujours à l'écoute de vos propositions, nous attendons vos idées
#boiteàidées #boiteauxlettres #facebook #mail